



eb-consult

3 boulevard Auguste Raynaud 06100 Nice – Tél : 09.50.37.02.13 - Fax : 09.50.37.02.13 – contact@eb-consult.fr
Prestataire de formation enregistré sous le numéro 93 06 06618 06 – Validé datadock

CONVENTION DE FORMATION

PROCESSUS MODE PROJET DE L'IMAGINEERING (FORM'ACTION)

eb-consult

3, boulevard Auguste Raynaud

06100 NICE

Tél. : +33 (0)9.50.37.02.13

Fax : +33 (0)9.55.37.02.13

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 06 06618 06



Entre les soussignés :

SARL CRESCENDO (eb-consult)

3, boulevard Auguste Raynaud 06100 Nice

Siret : 519 205 033 00011

ci-après dénommée l'organisme de formation,

d'une part

et

Nom : _____

Adresse : _____

ci-après dénommé le client,

d'autre part

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du **livre VI** du code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie et du livre IX du code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et les suivants de ce livre..

2

ARTICLE 1^{er} : Objet de la Convention

1.1 - Intitulé du stage : **Processus Mode Projet de l'Imagineering (Form'action)**

1.2 - Objectifs :

Découvrir les 3 étapes de l'imagineering

Lister les facteurs de réussite du processus

Catalyser l'imagineering grâce aux modelés de l'intelligence collective

1.3 - Programme et méthodes : annexes jointes

1.4 - Type d'action de formation : Développement des compétences des salariés (au sens de l'article L 6313-1 du code du travail)

ARTICLE 2 : Organisation de l'action de formation

La préparation, le déroulement, la durée et les caractéristiques de la formation sont définis par l'organisme de formation :

2.1 - Intervenant : Eric BAUDET, Sarl Crescendo (eb-consult)

2.2 - Durée : 2 jours - 14 heures

2.3 - Lieu : _____

2.4 - Horaires : _____

2.5 - Dates : _____

ARTICLE 3 : Participant(es)

ARTICLE 4 : Dispositions financières

ENTREPRISES

Frais de formation :	390.00 EUR HT
T.V.A.* (20.00 %) :	78.00 EUR
TOTAL :	468.00 EUR TTC

Soit un coût de 27,85 EUR HT / heure stagiaire

PARTICULIERS

Frais de formation :	320.00 EUR HT
T.V.A.* (20.00 %) :	64.00 EUR
TOTAL :	384.00 EUR TTC

Soit un coût de 22,85 EUR HT / heure stagiaire

** (Taux de TVA révisable en fonction des politiques en cours)*

Les prix comprennent les temps de préparation estimés à deux fois le temps d'intervention, la conception pédagogique, la création de livrables et les frais de déplacements.

3

ARTICLE 5 : Modalités de règlement :

Le règlement sera dû à réception de la facture. Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ARTICLE 6 : Non réalisation de la prestation de formation

6.1 - Absence du participant

6.1.1 - L'absence du participant non excusée par une cause de force majeure ne donne aucun droit au remboursement du montant de l'inscription. L'organisme de formation fournira une facture acquittée.

6.1.2 - Si l'absence du participant est excusée par la cause de force majeure, la quote-part des frais de stage réels engagés par l'organisme de formations sera déduit. Le client recevra la facture pour le montant réellement dû accompagnée d'un chèque de remboursement de la différence.

6.2 - Annulation par le participant

6.2.1 - Si l'inscription est annulée par le participant à 30 jours avant le début de la session, le montant de garantie sera restitué ou remboursé en totalité par chèque bancaire.

6.2.2 - Si l'inscription est annulée par le participant à moins de 30 jours avant le début de la session, 50 % du montant conventionnel sera déduit. Le client recevra la facture pour le montant réellement dû accompagnée d'un chèque de remboursement de la différence.

6.3 - Annulation par l'organisme de formation

Si la session est annulée par l'organisme de formation, les chèques déposés lors de l'inscription seront restitués, les dépôts de garantie payés par virement seront reversés aux souscripteurs.

ARTICLE 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différent ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 8 : le client s'engage à répondre à l'évaluation à chaud pendant la formation ainsi qu'à une évaluation à froid entre 3 et 6 mois qui suivent la fin de l'action de formation.

Fait en double exemplaire

Pour _____

Signature, date et cachet

Pour la SARL CRESCENDO

Eric BAUDET